

Cit'ergie

European Energy Award®



Ville d'Orvault

Partager une culture commune de la performance énergétique

Portrait

Type de collectivité : **Commune**

Population : **24 504 habitants**

Région : **Pays de la Loire**

Obtention du label : **2013**

Niveau actuel du label : **Cit'ergie®**

Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : **2017**



Ce qu'apporte Cit'ergie®

La ville a adopté un agenda 21 en 2007 qui, au travers d'un volet climat/énergie, porte l'ambition de la Ville de lutter contre le réchauffement climatique. La démarche de labellisation Cit'ergie® répond à une volonté d'une part, d'évaluation complémentaire de l'agenda 21 sur son volet climat – énergie, d'autre part, d'amélioration continue notamment sur la gestion du patrimoine de la collectivité et l'organisation en adéquation avec les enjeux du domaine.

Cette démarche fondée sur un partage des pratiques permet de poursuivre la construction d'une culture commune, de renforcer la transversalité et de consolider les synergies internes et externes, notamment dans un travail partenarial avec l'Agglomération Nantes Métropole. La démarche permet de mieux se structurer en ressources, de conforter les expertises et de capitaliser les expériences pour passer d'un management d'organisation à un management de territoire sur le volet énergie – climat.

Ils ont dit...

« Le Label Cit'ergie® est un outil efficace de management et de pédagogie au service de la performance énergétique de notre territoire. Cette approche transversale a permis de faire travailler plus de 90 personnes (agents et élus) de tous les services et métiers de la ville et de Nantes Métropole, et leurs implications ont fortement contribué à l'obtention du label. Outil d'amélioration continue, Cit'ergie® valorise les actions de la Ville permettant l'appropriation, par toutes les cibles, du plan énergie-climat et favorisant le partage d'expertises et la création d'actions innovantes et exemplaires. »

CATHERINE HEUZEY,

CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ENVIRONNEMENT

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label européen energy award® (eea) mis en oeuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en oeuvre de la politique énergie-climat.

En savoir

Chef de projet
Cit'ergie® :
Jean Bizet
02 51 78 33 47
jean.bizet@mairie-orvault.fr

Site de la ville
d'Orvault :
www.orvault.fr

Site du label
Cit'ergie® :
www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® :
www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergie® :
Nicolas Thibault



Cit'ergie[®] permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie[®] :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie - climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions d'Orvault dans les six domaines du label

Développement territorial

La ZAC des Garettes (850 logements) a fait l'objet d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme et d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur le volet Développement Durable, avec la rédaction et le suivi d'un cahier des charges (photo 1). En plus des réunions de calage avec les promoteurs, des réunions spécifiques avec des équipes techniques et architectes conseil sont menées pour conseiller les particuliers sur la mise en oeuvre du cahier des clauses techniques et environnementales (pièce annexée à leur acte de vente), intégrant entre autre un volet énergétique. Le respect des exigences est formalisé et tracé puisqu'il est demandé pour l'obtention du permis de construire (pièce à produire avec visa de l'aménageur).

Patrimoine de la collectivité

En juin 2010, la ville impulse une réflexion partagée avec les habitants (photo 2) pour aboutir à une meilleure rationalisation de l'éclairage public : enquête toutes boîtes (565 réponses), diagnostic nocturne avec élus et agents, expérimentation de coupures sur différentes poches d'habitat, led de balisage... L'expérimentation a déjà généré une économie annuelle de 152 000 kWh, soit 13 600€/an pour un investissement de 7 100€. En 2013, le programme de rationalisation est adopté en Conseil Municipal : le déploiement de l'ensemble des mesures permettra à terme d'économiser 20% des presque 3 millions de kWh utilisés pour l'éclairage de la commune.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Les compétences sur ce domaine sont majoritairement détenues par Nantes Métropole mais la ville d'Orvault cherche à s'impliquer. Elle a par exemple cartographié le gisement des déchets alimentaires et transmis les données pour intégration à l'étude de potentiel méthanisation menée à l'échelle de l'agglomération. Par ailleurs, une politique active de compostage décentralisée est menée depuis 2005 : plus de la moitié des maisons individuelles de la commune est équipée de composteurs avec pour ces foyers une baisse de 7% des ordures ménagères (chiffre 2008).

Mobilité

La ville a réalisé son propre schéma directeur des liaisons douces en 2009 ; il sert à prioriser les aménagements de Nantes Métropole dans le cadre de son plan vélo (photo 3).

Une large concertation a également été menée autour de la thématique de la « Ville Apaisée » : courriers du Maire à tous les habitants pour sensibiliser et informer sur la démarche, création de groupes de travail... Un plan cible de régulation des vitesses a été adopté en 2013, visant le passage à 30km/h de la très grande majorité de la voirie et des zones 20km/h devant les écoles.

Organisation interne

Le suivi de l'Agenda 21 est principalement adossé à la mission Développement Durable et au Conseil de Développement Durable, instance participative constituée d'habitants, de représentants d'agriculteurs, d'entreprises et de Nantes Métropole (15 personnes environ). Ce suivi, consolidé lors de réunions trimestrielles avec le maire et l'élue référent, est enrichi sur son volet énergie-climat par la mise en place d'un comité de pilotage pluridisciplinaire.

Communication et coopération

En partenariat avec l'association Unis-Cités et le bailleur social Atlantique Habitations, la ville a mené le projet « Les Mediaterrae », visant à lutter contre la précarité énergétique. Huit volontaires ont ainsi accompagné 15 familles orvaltaises pour l'adoption d'écogestes autour de l'énergie, l'eau, les déchets et la consommation responsable (4 visites à domicile en moyenne par suivi). La ville a contribué au projet par une aide de 2 000 euros/an, la mise à disposition de locaux et de moyens logistiques.

A noter également l'implication de la ville d'Orvault sur la thématique agricole : liens directs et réguliers avec les exploitations, mise en place d'un PEAN sur 40% de la surface communale pour préserver sur le long terme (30 ans) les terres agricoles et naturelles.



1 - 850 nouveaux logements ont fait l'objet d'une approche environnementale.



2 - Réflexion partagée avec les habitants sur l'éclairage public



3 - Un schéma directeur des liaisons douces a été réalisé